

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**  
REUNION DU 18/10/2022  
DECISION N° 20221018\_B\_101

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,  
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET,  
Christine BONNEFOY, Martine GINET

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20200630\_D\_108 du Conseil Communautaire du  
30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au  
Bureau et au Président,

**Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance**  
**Objet : Projet Educatif Territorial – PEdT : Signature de la convention à passer avec  
le Préfet de la Haute-Loire, l'inspecteur d'académie et la CAF de Haute Loire**

N° 20221018\_B\_101

**Le Bureau,**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention déterminant les modalités d'organisation et les objectifs des activités périscolaires et extrascolaires mises en place dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEdT) à passer avec le Préfet de la Haute-Loire, l'inspecteur d'académie, la CAF de Haute-Loire, pour une durée de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2025.
- Et autorise le Président signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 18 octobre 2022



Le Président,

Frédéric GIRODET